

**Centre Hospitalier de Bort les Orgues
190 avenue Gustave Parre
19110 Bort les Orgues**



MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES ET SERVICES

**Appel d'offres ouvert – N° 2017 – 19110 - 3
(Articles 33, 57, 58 et 59 du Code des Marchés Publics)**

***Marché d'exploitation des installations thermiques
avec fourniture d'énergie et garantie totale***

REGLEMENT DE CONSULTATION

**Date limite de remise des offres :
15-12-2017**

Article 1^{er} : Objet et étendue de la consultation

1-1 Objet du marché

La présente consultation concerne l'exécution des prestations relatives à **l'exploitation et à la maintenance des installations thermiques avec fourniture d'énergie et garantie totale** du Centre Hospitalier de Bort les Orgues.

La liste des bâtiments est désignée dans le CCP.

Le marché forfaitaire de type **MCI avec garantie totale** intègre les prestations suivantes :

- **P1** : Gestion et fourniture de l'énergie bois, gaz et fuel avec prestation de type MCI (marché comptage avec clause d'intéressement)
- **P2** : Conduite, maintenance préventive, astreinte et dépannage 24 heures/24 des équipements
- **P3** : Maintenance corrective, gros entretien et garantie totale avec répartition du solde P3 en fin de marché

nécessaires au fonctionnement des installations en chaufferie, distribution et émission de chauffage, production, distribution d'eau chaude sanitaire, climatisation et traitement d'air.

1-2 Etendue de la consultation

Le présent marché de services et fournitures est passé selon une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert compte tenu de son montant supérieur à 209 000,00 € HT en application des articles 33, 57, 58 et 59 du Code des Marchés Publics.

Décomposition de la consultation

Le marché ne comprend pas de lot.
Marché unique.

1-3 Variantes et Options

Variantes

Le marché ne comprend pas de variante

Options

Le marché ne comprend pas d'option

1-4 Visite du site

Le prestataire est réputé avoir pris connaissance des lieux.

Une attestation de visite sera remise par le responsable de l'établissement et devra être jointe à l'offre du candidat.

Des visites du site sont prévues à la demande du prestataire.

Le prestataire contactera Mr BOYER Claude Responsable des Services Techniques de l'établissement au : 05/55/46/33/76.

Si l'attestation de visite n'est pas jointe à l'offre, celle-ci sera considérée comme irrecevable.

1-5 Conditions de participation des concurrents

Le marché pourra être attribué à un prestataire individuel ou un groupement. Groupement conjoint avec mandataire solidaire. Les candidats devront impérativement présenter leurs cotraitants.

Il est cependant interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

1-6 Nomenclature communautaire

La classification principale conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV), est le suivant :

50720000 : service de réparation et d'entretien du chauffage central

50721000 : mise en état d'exploitation d'installations de chauffage

50531100 : service de réparation et d'entretien de chaudières

45331000 : travaux d'installation de matériel de chauffage et de climatisation

Article 2 : Conditions de la consultation
--

2-1 Durée du marché

Le marché débute à compter du **1^{er} mars 2018**, date de prise en charge des installations pour une **durée de huit (8) ans**.

Le marché ne pourra pas être reconduit tacitement.

2-2 Compléments à apporter au CCP

Les candidats n'ont pas à apporter de compléments au Cahier des Clauses Particulières (CCP). Ils sont tenus de vérifier chaque pièce du dossier et d'indiquer les erreurs, omissions et discordances éventuelles dans les documents.

2-3 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2-4 Mode règlement du marché et modalités de financement

Mandat administratif suivant les règles de la comptabilité publique.
Le délai global de paiement est fixé à 50 jours à compter de la réception de la facture.

Financement par le budget de l'établissement hospitalier.

2-5 Dispositions financières – prix

Les prix sont exprimés en euros.

P1 – Marché de type MCI

Le titulaire fournit sous sa responsabilité le combustible en quantité et qualité convenable pour assurer le fonctionnement des installations. La fourniture est réglée à prix forfaitaire. Le marché comporte une clause d'intéressement qui est appliquée à la fin de chaque saison de chauffage et dès la première année du marché.

P2 – Prix forfaitaire

Pour chaque exercice annuel, les prestations de base décrites dans le CCP sont réglées à prix global et forfaitaire.

P3 – Prix forfaitaire

Pour chaque exercice annuel, les prestations de base décrites dans le CCP sont réglées à prix global et forfaitaire.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation des entreprises contient les pièces suivantes :

- L'Acte d'Engagement (AE) et ses annexes
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP) et ses annexes
- La méthodologie de notation des offres
- Le présent règlement de consultation

Conditions d'obtention du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur l'adresse du profil acheteur sur le site internet du Centre Hospitalier : centrofficielles.com

Liste des questions/réponses : article 7 du présent RC.

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

Langue

Les offres ainsi que tous les documents associés sont rédigés en français.
Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Monnaie

La personne publique choisit comme monnaie de compte l'euro. Tous les montants figurants dans l'offre doivent être libellés dans cette monnaie.

4-1 Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées in fine par lui, et tamponnées :

Pièces de candidature

Situation économique

- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du Code des Marchés Publics concernant les interdictions de soumissionner
- Etat annuel des certificats reçus ou attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou formulaire NOTI 2
- Lettre de candidature – Habilitation du mandataire par ses cotraitants ou formulaire DC1
- Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement ou formulaire DC2

Ces trois formulaires sont disponibles sur www.minefi.gouv.fr (rubrique marchés publics, formulaire à télécharger)

- Attestation d'assurance pour les risques professionnels
- Un extrait K BIS

Capacité technique

- Présentation d'une liste des principales références en exploitation de chauffage et ECS effectués au cours des 5 dernières années et indiquant le montant, la date, le lieu d'exécution et les destinataires publics ou privés
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années
- Certificats de qualifications professionnelles ou autre moyen de preuve équivalent attestant de la capacité du candidat à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur

économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 5 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

Pièces relatives à l'offre

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées in fine par lui, et tamponnées :

- L'Acte d'Engagement (AE) et ses annexes, à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché, à parapher à toutes les pages, à dater, à signer, à tamponner in fine
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP), à accepter sans aucune modification, à parapher à toutes les pages, à dater, à signer, à tamponner in fine
- L'attestation de visite du site remise par l'établissement (sous peine d'irrecevabilité)
- Le mémoire technique qui comprendra une présentation de l'entreprise candidate et :
 - La méthodologie liée à l'organisation des prestations (moyens humains et techniques) pour le bon accomplissement des opérations de suivi et d'entretien des installations thermiques
 - Le suivi et l'assistance proposés au Centre Hospitalier pendant l'exécution du marché
 - Le plan qualité (contrôle qualité) du candidat, suivi des équipements
 - La démarche environnementale proposée par le candidat
- Tout autre élément que le candidat jugera nécessaire à la bonne compréhension de son offre

Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

Critères de sélection des candidatures

Conformément à l'article 52 du Code des Marchés Publics, seront éliminés les candidats n'ayant pas fourni les pièces, déclarations sur l'honneur ou attestations demandées, dûment remplies et signées, après éventuelle demande de complément par le pouvoir adjudicateur dans un délai de 5 jours calendaires.

Seront également éliminées les candidatures dont les garanties professionnelles, techniques et financières sont insuffisantes au regard de l'objet du marché.

Jugement des offres

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

- 1- Prix de l'offre sur 60 points
- 2- Valeur technique sur 40 points

Le détail des critères est indiqué dans la méthodologie de notation jointe au présent dossier.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats et attestations de l'article 46 I et II du Code des Marchés Publics.

Précisions pouvant être demandées aux candidats

Conformément à l'article 59 I du Code des Marchés Publics, des précisions ou des compléments sur la teneur de leur offre pourront être demandés au candidat par le pouvoir adjudicateur.

Interruption de la procédure

Conformément au Code des Marchés Publics, la personne publique peut à tout moment mettre fin à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidats devront transmettre leur offre avant la date et heure mentionnées en page de garde du présent règlement de consultation, dans les conditions suivantes :

Présentation

L'enveloppe extérieure devra comporter la mention suivante :

« Appel d'offres ouvert : Exploitation des installations thermiques avec fourniture d'énergie et garantie totale – Ne Pas Ouvrir »

Transmission des enveloppes

- soit transmises par voie postale en lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

**Centre Hospitalier de Bort les Orgues
190 avenue Gustave Parre
19110 Bort les Orgues**

- soit remises contre récépissé à cette même adresse (service économique) les 15/12/2017 avant 16H.

- soit transmises par voie dématérialisée sur le profil acheteur centreofficielles.com

Le double envoi papier + voie dématérialisée n'est pas autorisé.

Les dossiers qui seraient remis, ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

Article 7 : Renseignements complémentaires

Pour obtenir tout renseignement d'ordre administratif ou technique, les candidats devront faire parvenir leur(s) question(s) par écrit au Centre Hospitalier de Bort les Orgues.

Pour cela, les entreprises doivent s'identifier sur le portail du site, puis remplir le formulaire dédié, intitulé « liste des questions réponses ».

Par retour de formulaire, le Centre Hospitalier se charge de diffuser les réponses écrites aux questions posées simultanément à toutes les entreprises qui auront téléchargé le dossier.

En tout état de cause aucun renseignement ne sera donné par le maître d'ouvrage par téléphone ou par un autre moyen que via le formulaire dédié.

Article 8 : Instance de recours

Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Limoges – 1 cours Vergniaud – 87000 Limoges

Méthodologie de notation

Le critère valeur technique sera jugé au vu du mémoire technique de l'entreprise sur 40 points

CRITERE	ELEMENT D'ANALYSE	POINTS
Capacité qualifications	Moyens humains affectés au marché (qualification, qualité de l'équipe)	10
Organisation du candidat	Organisation relative à la maintenance préventive	5
	Organisation relative à la prévention des risques	5
	Méthodologie des interventions	5
	Organisation relative à la maintenance corrective	5
Démarche énergétique et environnementale	Plan de progrès	10

Le critère prix sera jugé de la manière suivante sur 60 points

CRITERE	ELEMENT D'ANALYSE	POINTS
Coût des prestations	Enveloppe budgétaire P1	20
	Enveloppe conduite et maintenance P2	15
	P3	15
	Coefficient fourniture	5
	Coefficient main d'œuvre	5

Chaque sous-critère sera jugé :
(Offre la moins-disante X nombre de points) / Offre comparée